

Décision du Président

N°043-2025

Objet : Signature d'une convention de partenariat « Les Echappées » avec le Théâtre Durance et la commune de Saint-Benoît.

Exposé

Par délibération du 16 juillet 2020, le Conseil Communautaire a confié par délégation au Président le soin de « *Signer et engager des conventions de partenariats concourant à l'exercice des compétences intercommunales, dès lors que celles-ci n'intègrent pas d'engagements financiers* ».

Le Théâtre Durance, labellisé Scène nationale par le ministère de la Culture, a signé une Convention Pluriannuelle d'Objectifs d'une durée de 4 ans pour la période 2023-2026, avec l'ensemble de ses partenaires - État, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence et cinq EPCI dont la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon – Sources de Lumière est signataire.

Ce partenariat permet, entre autres, à la CCAPV de bénéficier, dans le cadre des « Echappées », d'une programmation de spectacles s'inscrivant dans sa programmation territoriale, visant à amener la culture au cœur des villages.

La commune de Saint-Benoît a répondu favorablement à la proposition d'accueillir, dans ce cadre, la prestation de théâtre « Madame, monsieur, bonsoir ! », le lundi 12 mai 2025 à 19 heures, place du village (repli salle polyvalente).

Pour formaliser ce partenariat, définir les obligations des parties, il convient de conclure une convention.

Les engagements financiers de la CCAPV ont été définis dans une convention bilatérale annuelle de transparence financière signée le 17 février dernier. Le cadre réglementaire de ce partenariat, à vocation artistique et pédagogique, entre le Théâtre Durance, l'association Art et Culture – La chouette et la CCAPV, en lien avec les opérateurs qui œuvrent toute l'année sur le territoire, a été formalisé par une convention tripartite le 28 janvier 2025.

Décision

Compte tenu de ce qui précède, le Président décide :

- **DE SIGNER** la convention de partenariat « Les Echappées » avec le Théâtre Durance et la commune de Saint-Benoît.

Fait à Saint-André-les-Alpes,
Le 7 mai 2025,
Le Président,



Maurice LAUGIER